

DELIBERATIONS
Séance ordinaire du
2 Octobre 2015

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 11

L'an deux mil quinze le vendredi 2 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Maire de la commune

Date de la convocation 25 Septembre 2015

ETAIENT PRESENTS : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes Anne-Sophie GALLON, Mme Anne THOMINET et Mr Charles PLESSE.

POUVOIR : Madame Anne Sophie GALLON a donné un pouvoir à Mr Joël BUFFAULT
Madame Anne THOMINET a donné un pouvoir à Mr Louis de CAUMONT LA FORCE
Monsieur Charles PLESSE a donné un pouvoir à Mme Anne BODARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle SILNIQUE

N°2015-23

OBJET : Adhésion des trois communautés d'agglomération de Montluçon-Moulins-Vichy

Mr le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, syndicat départemental mixte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 :

« Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides »

Dans le cadre du maillage du département en bornes de recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 communautés d'Agglomération. Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que la délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 Décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015,

les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de Vichy, Montluçon et Moulins, ont demandé leur adhésion au SDE03.

Par délibération du comité syndical du 29 Juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (article L5211-18, L5211-5) il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise l'adhésion des trois communautés d'agglomération de Vichy, Montluçon et Moulins au SDE 03.

N°2015-24

OBJET : Délibération modificative

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative, afin de régler la facture d'Orange concernant la dépose de la cabine téléphonique (aménagement du centre bourg).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération présentée et détaillée ci-dessous :

Investissement - dépenses :

2135 « Installations générales, agencements... » Programme 96 - 1 600 €

2315 « Installation, matériel... » Programme 82..... + 1 600 €

N°2015-25

OBJET : Demande de location d'une partie du hangar communal.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Jeanne Marie BEAUNE, par lequel elle nous confirme son intention de louer une partie du hangar communal situé au bourg.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui louer une partie du hangar communal, à compter du 1^{er} novembre 2015 pour un loyer mensuel de 50 €.

Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice « IRL » du 3^{ème} trimestre 2014, dernier indice de référence connu avant révision.

N°2015-26

OBJET : Séparation du hangar communal

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise « Bois et Scierie CHIGNAC » concernant l'achat de fourniture pour procéder à la séparation du hangar communal, pour un montant de 260.53 € HT.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

N°2015-27

OBJET : projet de schéma de mutualisation des services dans le pays de Tronçais

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma de mutualisation des services dans le pays de Tronçais se composant de deux grandes parties :

- La méthodologie du schéma de mutualisation,*
- L'approfondissement de la mutualisation des moyens humains et matériels.*

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

N°2015-28

OBJET : mise à disposition de l'agent technique municipal

Mr le Maire explique que suite au transfert de compétences de la voirie, la commune met à disposition l'agent technique communal à hauteur de 30 % de son temps de travail. Le coût de cet agent est donc inclus dans le transfert de charges, donc dans l'attribution de compensation de la commune.

Or depuis le 1^{er} juillet 2015, cet agent est recruté à raison de 13,50 heures par semaine. Donc ce changement de statut se traduit par une nette augmentation du remboursement demandé à la communauté de communes.

Compte tenu du caractère non permanent du recrutement, la communauté de communes propose de ne pas augmenter l'attribution de compensation d'un montant de 1 781 €, mais en contrepartie, elle ne rembourserait la commune que sur la base du calcul de transfert des charges, soit 652.72 € par an.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

OBJET : rapport d'activités de la communauté de communes du pays de Tronçais

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2014 de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

OBJET : Emplacement de la place de parking pour les personnes handicapées

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de Centre Voirie concernant l'aménagement d'une place de stationnement PMR, en début du chemin desservant la fontaine St Eloi. Ce devis s'élève à un montant de 3 774.20 € HT.

Cependant après concertation auprès des services de l'UTT de Cérilly/Bourbon, cet aménagement pourrait très bien être réalisé sur le parking, route de Jovinière, à moindre coût.

Après débat, le conseil municipal charge Mr le maire de faire appel à plusieurs entreprises pour étudier de nouveaux emplacements : sur le parking « Route de Jovinière », à l'emplacement du panneau du pays de Tronçais devant la mairie...

OBJET : Communes nouvelles

Mr le Maire évoque le projet de communes nouvelles c'est-à-dire le regroupement de commune(s) contiguë(s). Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à un rapprochement avec une commune voisine pour la création d'une commune nouvelle.

Il est alors décidé d'organiser une réunion publique fin octobre, avec les habitants de Vitray, afin de connaître leur ressenti sur ce projet.

Chaque foyer sera prévenu par pli personnel.

N°2015-29

OBJET : convention de contrôle annuel des poteaux et bouches d'incendie

Mr le Maire présente au conseil municipal une offre de la SARL PINEL TECHN'EAU concernant le contrôle annuel des 9 poteaux et bouches d'incendie sur la commune, pour un montant de 220.50 €HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

N°2015-30

OBJET : Motion de soutien aux retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF

Les retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF se sont réunis en congrès départemental le 11 septembre à St Menoux :

- Constatant que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles demandent au gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements pris par les présidents de la République successifs.

- *Réclament plus que jamais avec véhémence :*
 - *Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85 % du smic indexée pour une carrière complète tous régimes confondus avec la parité hommes femmes (rappelons que le premier ministre a déclaré que vivre avec moins de 1200 € est inacceptable)*
 - *Le maintien des retraites par répartition*
 - *Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales*
 - *Le relèvement du seuil fiscal de référence*
 - *La suppression des minorations des retraites (loi Vasseur) pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de départ à la retraite*
 - *Supprimer la CSG et le RDS sur les retraites inférieures à 1200 €*
 - *Le passage du taux de réversion à 60 % sans plafond de ressource*
 - *Le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves et veufs*
 - *Que le prix des médicaments non remboursé soit réglementé*
 - *S'élèvent contre les dépassements d'honoraires*
 - *Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme longue maladie et prise en charge par la solidarité nationale 5^{ème} branche de la sécurité sociale*
 - *Que la bonification enfants soit forfaitaire (10% du smic) et défiscalisée comme avant*
 - *Accorder aux anciens exploitants le compte pénibilité comme aux salariés leur permettant un départ anticipé*
 - *Que la maison d'habitation ne soit plus pris en compte dans l'actif successoral quelque soit son emplacement pour ceux qui ont perçu le fond de solidarité*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette motion.

OBJET : Compte rendu des commissions

SMIRTOM :

Mr Bernard Damoiseau donne le compte rendu de la réunion du SMIRTOM, et évoque un projet de regroupement avec le SICTOM de Montluçon.

Commission Communication :

Mr le Maire demande aux membres de la commission de fixer une date pour commencer la rédaction du bulletin municipal.

Après concertation, la première réunion est fixée le vendredi 23 octobre 2015 à 19h, à la mairie de Vitray.

Permanence mensuelle des élus :

Vu le nombre inexistant des administrés se présentant aux permanences des élus, assurées un fois par mois, le samedi matin, le conseil municipal décide de les supprimer.

OBJET : Lettre de la préfecture

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la préfecture de l'Allier concernant la modification des circonscriptions des brigades de Cosne d'Allier et de Cérilly.

La brigade de Vallon en Sully est dissoute et les circonscriptions des brigades de Cérilly et de Cosne d'Allier sont donc modifiées à compter du 1^{er} janvier 2016

OBJET : Composition du bureau de vote

Dimanche 22 mars 2015 :

8h à 10h30 : Joël Buffault, Alexandre Soudry, Bernard Damoiseau,
10h30 à 13h : Brigitte Tourret, Isabelle Silnique,
13h à 15h30 : Anne Bodard, Etienne Cordonnier,
15h30 à 18h : Anne Thominet, Louis de Caumont La Force, Anne Sophie Gallon

Dimanche 29 mars 2015 :

8h à 10h30 : Joël Buffault, Alexandre Soudry, Bernard Damoiseau,
10h30 à 13h : Brigitte Tourret, Isabelle Silnique,
13h à 15h30 : Anne Bodard, Etienne Cordonnier
15h30 à 18h : Anne Thominet, Louis de Caumont La Force, Anne Sophie Gallon

QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente *Suite au problème du chauffe-eau, Mr Alexandre SOUDRY pense qu'il serait judicieux de modifier le tableau électrique. C'est-à-dire de mettre le chauffage indépendant du chauffe-eau. Il faudrait peut-être aussi changer les convecteurs électriques.*

Hangar des Arpents : *Mr Bernard Damoiseau demande s'il serait possible de refaire une affiche et d'inscrire à nouveau cette location sur « le Bon Coin »*

Hangar communal du bourg : *Mr Bernard Damoiseau réitère sa demande concernant la lasure de ce bâtiment, et pense que la commune ne devrait pas tenir compte de l'avis des bâtiments de France.*

Allée piétonne des Arpents : *Mr Bernard Damoiseau demande à Mr le Maire de faire une étude de faisabilité d'une allée piétonne au lieudit « les Arpents »*

Entretien et arrosage : *Mme Brigitte Tourret demande que le petit terrain situé vers les conteneurs soit mieux entretenu. Elle signale que pendant les vacances de l'agent technique, elle a bénévolement fait l'arrosage des plantations devant la mairie. Ce travail prend beaucoup de temps et est physique. De ce fait, elle propose d'établir un tour de rôle et d'installer des arrosages automatiques.*